

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/009465**
n°de gestion : **1956B00846**
n°SIREN : **956 508 469 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 02/05/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

TRANSPORTS P. FATTON société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

3 avenue Des Droits de l Homme 69500 Bron -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
nomination de commissaire aux apports

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Le soussigné, Monsieur Sylvain FATTON, agissant en qualité de :

- Président du Directoire de la société **Transports P. FATTON**, société anonyme au capital de 1.798.300 €, ayant son siège social 3 allée des Droits de l'Homme 69500 BRON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 956.508.469 RCS LYON ;

Et de :

- Président Directeur Général de la société **FATTON LOGISTIQUE**, société anonyme au capital de 698.920 €, ayant son siège social 17 avenue du 24 août 1944 69960 CORBAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 957.519.853 RCS LYON ;

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- La société Transports P. FATTON et la société FATTON LOGISTIQUE ci-dessus désignées, étudient un projet de fusion par absorption de la société FATTON LOGISTIQUE par la société Transports P. FATTON.
- La société FATTON LOGISTIQUE ferait apport à la société TRANSPORTS P. FATTON de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société TRANSPORTS P. FATTON attribuerait aux actionnaires de la société FATTON LOGISTIQUE des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.
- Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi

Le Requérant a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la fusion chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, également chargé, conformément aux articles L. 225-147 et L. 236-10 dernier alinéa du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société FATTON LOGISTIQUE à la société TRANSPORTS P. FATTON, et d'en faire rapport.

F A T T O N

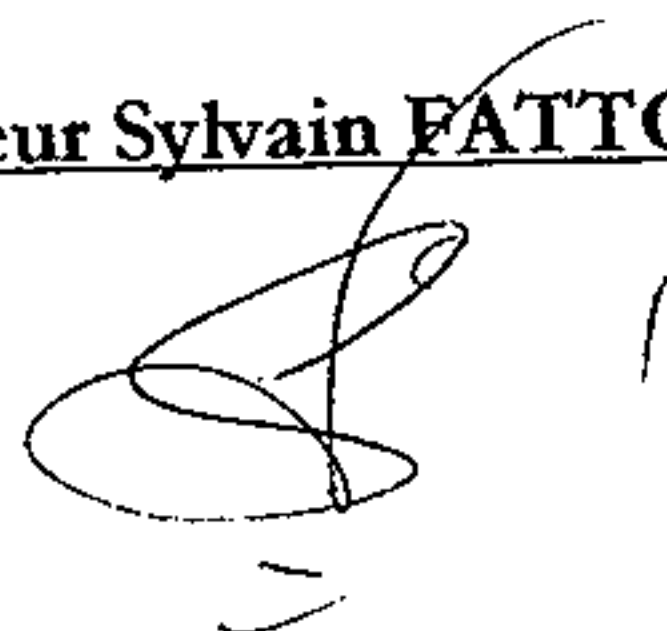
A cet effet, le requérant soumet à votre appréciation la nomination de :

Monsieur Bruno DEBRUN
139 rue des Fayette
69400 VILLEFRANCHE S/SAONE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, lequel n'est pas soumis aux incompatibilités prévues aux articles L. 225-8 et L. 225-224 du Code de commerce.

Présentée à Lyon
Le 03/04/2006

Monsieur Sylvain FATTON



ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce Lyon, assisté du Greffier,

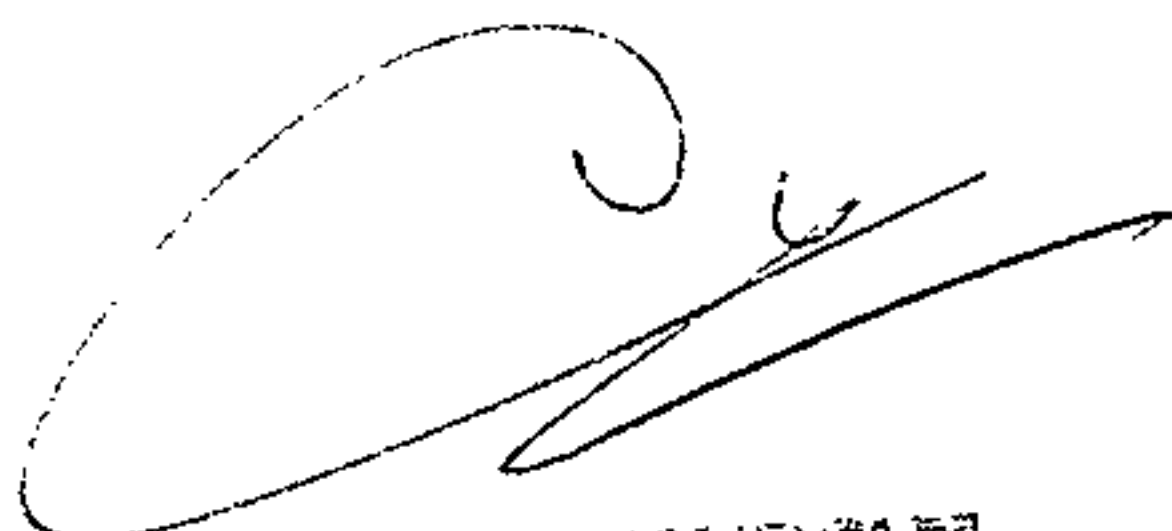
Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports et à la fusion :

Monsieur Bruno DEBRUN
139 rue des Fayettez
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

FAIT A LYON, le 19 AVR. 2008

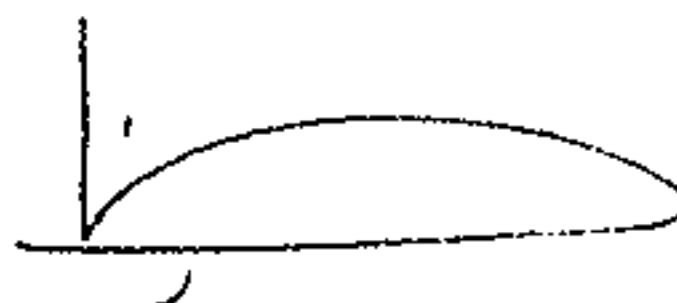
LE PRESIDENT



PRÉSIDENT
LE TRIBUNAL DE COMMERCE

P. HANS

LE GREFFIER



E. TOUTAIN

06/321
19 AVR. 2008
(ent. 4)
Le Greffier
